

**CATALOGUE**

**DE VENTE**



**OFFICE DE LAVAL**

**Olivier GOHIER – Jean-Damien ROBERT – Marianne RUAL**

119, rue de l'Épine

53000 LAVAL

☎ : 02 43 53 08 21

**OFFICE DE MAYENNE & CHATEAU GONTIER**

**Olivier STEYAERT – Vanessa BODET-STEYAERT – Elsa MAURICE – Pauline PARDIEU**

**Bureau principal : 9 Bis Bd Général Leclerc BP 90070**

**53100 MAYENNE**

☎ : 02 43 04 18 19

**Bureau annexe : 2&4 rue Mignot 53200 CHATEAU GONTIER/MAYENNE**

✉ : [contact@ouestoffices.fr](mailto:contact@ouestoffices.fr)

[www.ouestoffices.fr](http://www.ouestoffices.fr)





**LAVAL – MAYENNE – CHATEAU-  
GONTIER**

**Olivier GOHIER – Jean-Damien ROBERT – Marianne RUAL –  
Olivier STEYAERT – Vanessa BODET-STEYAERT – Elsa  
MAURICE – Pauline PARDIEU**

119 rue de l'Épine  
53000 LAVAL

9 bis Bd Général Leclerc  
53100 MAYENNE

2&4 rue Mignot  
53200 CHATEAU GONTIER

**CATALOGUE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES et CONDITIONS DE VENTE**

La vente aux enchères publiques aura lieu le **MARDI 22 JUILLET 2025 à 10H15** (inscription requise à partir de 09h45)

A **LAVAL** (53), Zone des Bozées, Avenue de la Communauté Européenne (près de « NORAUTO ») dans les locaux précédemment exploités par la SARL « SAVEURS DE L'ORIENT MARKET » (enseigne en façade, toujours lisible à ce jour).

**Visites** sur place, le jour même, 22 JUILLET 2025, de 09H45 à 10H15.

Vente à la requête de la SARL SLEMJ & ASSOCIES, mandataire judiciaire à LAVAL (53), pour les lots 1 à 51, suite à la liquidation judiciaire de ladite SARL SAVEURS DE L'ORIENT MARKET et, sur saisie, à la requête de qui de droit, pour le lot n° 52 (véhicule Citroën C3).

Conditions générales des ventes aux enchères :

- 1- La vente est faite au plus offrant et dernier enchérisseur.
- 2- Le paiement devra se faire au comptant. Au plus tard à la première adjudication à son profit, l'adjudicataire fournira un chèque signé en blanc au clerc chargé de consigner son identité ainsi que la désignation et le prix des lots adjugés au cours de la vente. Le chèque sera complété à l'issue de la vente avec la comptable chargée d'établir la facture correspondant aux différents lots adjugés revenant à chaque adjudicataire.
- 3- Le paiement en espèces sera également possible, jusqu'à 1000,00 Euros
- 4- Les enchères sont comprises HT. En sus du prix d'adjudication, les adjudicataires devront les frais légaux dont le montant s'élève à 11,90% HT soit 14.28 % TTC. La TVA applicable à ce type de vente est de 20%.
- 5- A défaut de paiement comptant, les objets vendus seront remis en vente sur folle enchère immédiatement ou à la première opportunité.
- 6- Les objets seront vendus dans leur état actuel, sans aucune espèce de garantie et sans recours possible contre qui que ce soit ou pour quelque cause que ce soit.

7- Une fois l'adjudication prononcée, les objets adjugés seront placés sous l'entière responsabilité des acquéreurs, qui devront procéder à leur enlèvement après paiement effectif.

8- Concernant, le cas échéant, les biens vendus se trouvant à un autre endroit que le lieu de vente, ils devront être retirés dans les conditions et à la date ci-après détaillées (au chapitre « Retrait des lots adjugés ») ; dans ce but, l'adjudicataire devra prendre contact au plus tôt avec l'officier vendeur et ce, dès l'issue de la vente.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Enchères :

En personne : les éventuels acheteurs devront s'enregistrer avant la vente, en fournissant une pièce d'identité et un chèque bancaire signé. Une plaquette numérotée leur sera attribuée afin de participer librement. **Cette plaquette fait l'objet d'un prêt pendant la durée de la vente aux enchères et il convient de la restituer à la fin de la vente en bon état. L'officier vendeur se réserve le droit de facturer 20€ HT à tout enchérisseur ayant perdu ou détérioré la plaquette, et de retenir la somme de 20€ HT sur le chèque déposé en garantie.**

Par ordre d'achat remis à l'étude : à l'aide du formulaire en fin de catalogue remis à l'étude au moins deux jours avant la vente avec une copie de la pièce d'identité, un chèque bancaire signé ou un versement à la SCP OUEST OFFICES à titre de garantie de 200€. Un accusé de réception leur sera adressé avec l'indication d'un contact pour le jour de la vente si l'acheteur souhaite enchérir par téléphone le jour de la vente.

Ce service n'est pas facturé, la SCP OUEST OFFICES et ses équipes de vente ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur, omission ou non-exécution des ordres reçus, comme en cas de difficultés de liaison téléphonique.

La SCP OUEST OFFICES se réserve le droit de refuser une enchère si les conditions de solvabilité de l'enchérisseur ne sont pas réunies. Les enchères ne seront reçues que si elles émanent de personnes capables.

### Déroulement de la vente

La vente est publique et faite au plus offrant et dernier enchérisseur.

La SCP OUEST OFFICES est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer.

Lorsque la faculté de réunion est proposée, elle sera annoncée avant la présentation de la réunion avec l'indication des lots sur laquelle elle porte. Les acquéreurs potentiels porteront enchères sur le premier lot, au meilleur enchérisseur. Ce dernier aura alors la faculté de prendre autant de lots disponibles qui lui seront adjugés pour chaque lot au prix de la meilleure enchère sur le premier lot.

En cas d'enchère simultanée de deux enchérisseurs révélée après le prononcé du mot adjudgé, le lot sera remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir de nouveau.

Toute personne qui enchérit durant la vente en assume la pleine responsabilité, elle est réputée le faire à titre personnel et agir en son nom propre ou suivant un mandat régulier au profit d'un tiers identifié et préalablement déclaré lors de l'enregistrement.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, l'officier vendeur se réserve le droit de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

Une fois l'adjudication prononcée, les objets adjudgés seront placés sous l'entière responsabilité des acquéreurs mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement du montant de l'adjudication, des frais y afférents et de la TVA. Il appartiendra au nouvel acquéreur de faire assurer les lots dès l'adjudication, la SCP OUEST OFFICES et ses équipes de vente ne sauraient être tenus pour responsables de la disparition partielle ou totale de l'effet adjudgé ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés.

### **Frais sur adjudication**

**Les enchères sont comprises hors taxe, hors frais. La TVA applicable à ce type de vente est de 20%. En sus du prix d'adjudication, les adjudicataires devront les frais légaux dont le montant s'élève en matière judiciaire à 11,90% HT soit 14.28 % TTC. La TVA applicable à ce type de vente est de 20%.**

Les objets seront vendus dans leur état actuel, sans aucune espèce de garantie et sans recours possible contre qui que ce soit ou pour quelque cause que ce soit. Une exposition préalable aura permis aux acquéreurs d'examiner les biens présentés à la vente.

### **Cas particulier de véhicules :**

Des frais de contrôle technique (soit environ 78.00 € pour le lot N° 52), de carburant et de nettoyage le cas échéant seront à régler en sus de l'adjudication. L'officier vendeur se réserve la faculté d'ajouter au début de la vente d'éventuels frais exceptionnels qui seraient exigés pour la vente.

### **Paiement du prix**

Le paiement devra se faire au comptant, immédiatement après la vente ou au plus tard dans les 24h suivant la vente afin de permettre à l'acheteur de se procurer un chèque certifié de banque ou d'effectuer un virement bancaire

Le chèque remis sur place sera complété à l'issue de la vente avec la comptable chargée de remettre la facture correspondant aux différents lots adjudgés revenant à chaque adjudicataire.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- Par virement bancaire en Euros
- Par carte bancaire pour les particuliers et professionnels ressortissants français, jusqu'à un montant égal ou inférieur à 3 000 € frais et taxes compris par vente (articles L. 112-6 et suivant du Code monétaire et financier et l'article D 112-3 ET R 112-5 du Code monétaire et financier), sur présentation d'un justificatif d'identité. L'identité du porteur de la carte devra être celle de l'acheteur

- En espèces en Euros pour les particuliers et professionnels ressortissants français, jusqu'à un montant égal ou inférieur à 1 000 € frais et taxes compris par vente (articles L. 112-6 et suivant du Code monétaire et financier et l'article D 112-3 ET R 112-5 du Code monétaire et financier)
- Par chèque bancaire certifié en Euros, avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité, libellé au nom de la SCP OUEST OFFICES. Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront pas acceptés.
- En ligne sur le site <https://www.ouestoffices.fr/> onglet « J'effectue un paiement » puis « Je paie par carte bancaire » ; nature du paiement « Acompte sur dossier » et référence étude l'indication du nom de la vente et n° d'enchérisseur s'il y a.

### **RIB de l'étude :**

BANQUE : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Code banque : 40031

Code guichet : 00001

Compte : 0000333369G

Clé RIB : 33

IBAN : FR53 4003 1000 0100 0033 3369 G33

BIC : CDCGFRPPXXX

Après ce délai de 24 heures, s'ajouteront des intérêts moratoires au taux légal majoré de deux points. La SCP OUEST OFFICES dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés si le paiement n'est pas intégral en ce inclus les taxes, frais et intérêts.

A défaut de paiement à l'expiration d'un délai maximal de 10 jours, la vente sera résolue de plein droit, sans sommation et les biens seront enlevés aux frais de l'acquéreur, revendus, détruits ou ferrailés suivant les instructions du vendeur. La vente pourra être poursuivie sur « folle enchère » : le bien pourra être remis en vente, le « fol enchérisseur » ne pourra enchérir sur la nouvelle adjudication et devra régler :

- les intérêts au taux légal,
- le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance,
- le paiement du prix d'adjudication ou la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur,
- les coûts générés par les nouvelles enchères dont les frais de publicité

### **Retrait des lots adjugés**

Rappel : Aucun lot ne sera délivré à l'acquéreur avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

### Délai

L'enlèvement se fait aux frais et sous la responsabilité de l'acquéreur, à ses risques et périls. Aucun envoi de lots ne sera effectué. **Il ne sera possible de retirer les lots adjugés qu'une fois la vente terminée.**

Les biens adjugés doivent être retirés et enlevés soit **le jour de la vente**, une fois celle-ci terminée et **avant 13h00**, pour les lots dument payés et aisément transportables soit, pour les autres lots (dument payés également) à démonter ou plus volumineux par exemples, uniquement et impérativement le surlendemain :

**JEUDI 24 JUILLET 2025, DE 09H00 à 12H00.**

L'adjudicataire en se portant acquéreur d'un bien s'engage à l'enlever aux dates et heures précitées, en présence du Commissaire de Justice, et à réception du parfait paiement.

Les biens vendus se trouvant le cas échéant en un autre endroit devront être retirés dans ce même délai. Dans ce but, l'adjudicataire devra prendre contact au plus tôt avec l'officier vendeur et ce, dès l'issue de la vente.

L'enlèvement des effets adjugés est obligatoire, la revente sur site par l'adjudicataire est interdite.

**Des frais de stockage à hauteur de 300 € HT par jour seront facturés à l'adjudicataire si l'enlèvement n'est pas effectué dans le délai précisé.**

En cas de non-enlèvement dans le délai imparti, la vente peut être résolue de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans l'accomplissement d'aucune formalité judiciaire par application de l'article 1657 du Code civil : « *En matière de vente de denrées et effets mobiliers, la résolution de la vente aura lieu de plein droit et sans sommation, au profit du vendeur, après l'expiration du terme convenu pour le retirement* ».

L'officier vendeur pourra décider de considérer les lots achetés comme abandonnés au-delà du dernier jour prévu pour les enlèvements, et pourra alors, soit les enlever, les revendre, les détruire ou les ferrailer. Les cautions et règlements détenus resteront dans tous les cas acquis au vendeur.

Le vendeur se réserve la possibilité de les faire enlever et stocker aux frais de l'adjudicataire et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

Dans tous les cas les frais inhérents seront à la charge de ou des adjudicataires et lui ou leurs seront facturés. L'intégralité du prix d'adjudication, des frais et de la TVA éventuellement applicable reste acquise au vendeur à titre de dommages-intérêts.

### Modalités

Les acquéreurs devront prévoir le matériel et la main d'œuvre nécessaire pour l'enlèvement des marchandises. L'adjudicataire s'engage à respecter, et à faire respecter par toute personne qui travaillera pour son compte et à son nom, les lois et réglementation en vigueur, et notamment les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure (Décret du 20 Février 1992 complétant le code du travail) et/ou les dispositions particulières applicables aux opérations de bâtiment et de génie civil, organisées notamment par la Loi du 31 Décembre 1993 et le Décret du 26 Décembre 1994.

Il s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

Dans le cas où l'enlèvement nécessiterait la démolition d'un bien mobilier ou immobilier, l'adjudicataire ne pourra y procéder à ses frais, qu'avec l'autorisation expresse du propriétaire dudit bien. Un dépôt de garantie pourra être sollicité du vendeur.

Le démontage des biens se fera au 1er raccord ou à 1ère bride.

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé seront débranchées à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites.

L'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines, ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableaux de commande des machines.

L'adjudicataire dont l'effet à lui adjugé empêche ou gêne l'enlèvement d'un autre, devra faire procéder à l'enlèvement dudit effet dans les 24 heures suivant la notification faite par l'officier vendeur. A défaut, le vendeur pourra faire procéder à l'enlèvement pour le compte et aux frais de l'adjudicataire, il sera tenu de réparer le préjudice qui pourrait être causé audit propriétaire.

#### Cas particulier de la vente d'éléments de production :

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 janvier 1981 – décrets 80-543 et 544) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 janvier 1993 – décrets 93-40) si elles n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité.

La vente est réalisée en l'état, à charge pour l'acquéreur de rendre l'effet vendu conforme aux normes de sécurité.

#### **Mentions générales**

L'enregistrement pour participer aux enchères vaut acceptation des présentes conditions générales et particulières de ventes. Toute personne s'étant fait enregistrer dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies dans les conditions de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée.

La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres.

Les présentes conditions se trouvant reproduites dans le catalogue de la vente et/ou affichées sur les lieux de la vente, l'enchérisseur en salle ou via internet ne pourra invoquer l'ignorance de celles-ci.

Les conditions générales de vente, la vente et tout ce qui s'y rapporte sont régies par le droit français ; Les vendeurs, les acheteurs ainsi que les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux du ressort LAVAL (Cour d'Appel d'ANGERS).

# LISTE DES BIENS MIS EN VENTE

n°1 1 ex. Une vitrine de boucher réfrigérée d'environ 12 m de long

De marque Bonnet Névé

Avec 9 portes vitrées bombées ouvrantes et meuble de caisse







---

n°2      1 ex.    Une balance électronique de marque Mettler Toledo avec système d'impression de tickets

Limite de validité dépassée



---

n°3      1 ex.    Une deuxième balance électronique de marque Mettler Toledo avec système d'impression de ticket

Limite de validité dépassée



---

n°4 1 ex. Une scie à os de marque SIMA



---

n°5 1 ex. Une table à découpe en inox à deux étages  
Environ 1,20 m



---

n°6 1 ex. Une table inox carrée

Environ 60 cm de côté



---

n°7 1 ex. Deux bâches de signalétique, indiquant « Boucherie », de 14 m de long environ.



n°8 1 ex. Un présentoir fruits et légumes de 6 m de long sur trois niveaux de chaque côté, avec un retour « tête de gondole »

Avec également quatre tiroirs à roulettes en partie inférieure





---

n°9 1 ex. Une table rectangulaire en bois



---

n°10 1 ex. Un meuble de caisse avec tapis roulant et balance électronique  
Mettler Toledo intégrée

Limite de validité pour la balance électronique : novembre 2026  
Attention, meuble et balance uniquement (le reste appartenant à  
la société JDC : voir ci-après)





---

n°11      1 ex.      Rayonnages métalliques : tous sur 6 étages , en 1,33 m. de large X31 modules , soit 41,23 mètres linéaires dans le langage des professionnels

Marque HMY





---

n°12    1 ex.    Dix étagères métalliques, tête de gondole, environ 1 m de long chacune



- 
- n°13      1 ex.      Une étagère métallique, tête de gondole, à quatre niveaux, d'environ 1 m de long



- 
- n°14      1 ex.      Un demi carton de baguettes pour affichage de prix, en plastique

Environ 1,30m chaque

---

n°15 1 ex. Un fauteuil dactylo de couleur bleue en plastique à roulettes



n°16 1 ex. Un petit stock de boissons non alcoolisées (jus de fruit, coca etc. et eau minérale) et de produits alimentaires

Produits périmés pour la plupart (à trier avant consommation)





---

n°17 1 ex. Un transpalette de marque JungHeinrich





---

n°18 1 ex. Quatre chariots de supermarché à roulettes en plastique de couleur verte et grise.

De marque Plastimark modèle Twiga volume 150 l





---

n°19 1 ex. Un petit chariot à roulettes de couleur rouge





---

n°20 1 ex. Un ensemble laboratoire - chambres froides comprenant :

deux chambres froides séparées (avec chacune une porte) et un laboratoire commun (comportant deux portes) ;  
deux indicateurs de température, de marque AKO ;  
deux appareils de marque FRIGA-BOHN ;  
blocs moteurs à l'extérieur ;  
cage métallique (contenant les moteurs des chambres froides) avec cadenas.  
voir photos ci-dessous (les autres lots visibles sur ces mêmes photos étant vendus séparément comme indiqué ci-après)

















n°21 1 ex. Un portique de boucher à dents de loup et sept crochets

Environ 3,50 m x 2 m.



---

n°22      1 ex.      Une vieille étagère de chambre froide, en inox, à roulettes (une roulette détériorée et une roulette manquante)



n°23 1 ex. Un dizaine de palettes de chambre froide en plastique noir



---

n°24 1 ex. Une plonge en inox avec égouttoir à gauche et ses accessoires.



---

n°25 1 ex. Un Égouttoir à roulettes en inox avec son contenu.



---

n°26 1 ex. Un meuble de rangement en inox à deux portes coulissantes



---

n°27 1 ex. Une balance électronique Mettler Toledo (réservée au laboratoire)

Date limite de validité dépassée



---

n°28 1 ex. Un système de nettoyage professionnel de marque Orapi Group



---

n°29      1 ex.      Une poubelle de tri et une vieille poubelle



n°30 1 ex. Cinq palettes en bois.



---

n°31 1 ex. Un ensemble caisse, comprenant notamment une imprimante Epson, un tiroir-caisse, une douchette, un scanner et un écran d'affichage des prix (sur un petite palette en bois)





---

n°32 1 ex. Un petit four micro-ondes



---

n°33 1 ex. Une petite table métallique à roulettes



---

n°34 1 ex. Un meuble de rangement imitation bois à deux portes et trois tiroirs



---

n°35 1 ex. Une échelle en bois environ 3 m



---

n°36 1 ex. Une étagère de chambre froide



n°37 1 ex. Un Écran d'ordinateur, Acer



n°38 1 ex. Un petit bureau, imitation bois



n°39 1 ex. Deux calculettes électriques à ruban, une Electro Calcul et une Triumphm Adler



---

n°40 1 ex. Un fauteuil dactylo à roulettes noir, imitation cuir



---

n°41 1 ex. Une imprimante canon Pixma MP 230



---

n°42 1 ex. Une guillotine à papier pavo



---

n°43 1 ex. Un téléphone fixe Alcatel avec deux combinés.



---

n°44      1 ex.      Un meuble métallique, quatre tiroirs pour dossiers suspendus

Sans clé à sa serrure



n°45 1 ex. Un caisson de bureau métallique à deux tiroirs

Plus de clé à sa serrure



n°46 1 ex. Une table en bois, de couleur verte et blanche



n°47 1 ex. Un vestiaire métallique à trois portes



---

n°48 1 ex. Un dévidoir à papier essuie-mains, Argos,



---

n°49    1 ex.    Deux présentoirs à saucisses, en métal.



n°50 1 ex. Deux dévidoirs à gants jetables, en inox.



n°51 1 ex. Deux chariots métalliques à roulettes





---

n°52

1ex.

Un véhicule CITROEN modèle C3 (type SC8HZC/1), GO., 4 cv., noir, 5 places, affichant 149136 kms au compteur (contrôle technique en cours, lequel sera consultable lors de la visite précédant la vente)

